

*Le Premier Ministre*

N° 5126

Paris, le - 8 FEV. 2007

Monsieur,

La conversion complète au numérique de la diffusion de la télévision en France, constitue l'un des enjeux principaux de l'audiovisuel au cours des prochaines années.

Selon les vœux du Président de la République, le Gouvernement a défini les grandes options permettant d'opérer cette transformation et le Parlement achève de délibérer sur le projet de loi qui fixera son cadre juridique, en précisant notamment les compétences propres à chaque organisme devant être impliqué dans la conduite de ce grand projet national.

Dans ce cadre, il est prévu que soit créée une structure chargée de mettre en œuvre les mesures propres à permettre l'extinction de la diffusion des services en mode analogique et la continuité de la réception de ces services par les téléspectateurs.

Cet organisme prendra la forme juridique d'un groupement d'intérêt public, rassemblant l'État et les chaînes analogiques concernées. Il gèrera le fond prévu pour aider, sous certaines conditions, les téléspectateurs exonérés de redevance audiovisuelle, à continuer de recevoir les services en clair de l'actuelle télévision analogique.

L'extinction de la diffusion analogique devra intervenir entre mars 2008 et novembre 2011. Compte tenu de la proximité de ces échéances, il est impératif que cet organisme soit en mesure de fonctionner de manière opérationnelle dès le printemps prochain. Cet objectif suppose la réalisation de travaux préalables qu'il est nécessaire d'entreprendre et de conclure dans les meilleurs délais.

Monsieur Philippe LEVRIER

.../...

C'est pourquoi j'ai souhaité vous confier une mission de préfiguration visant à proposer les mesures appropriées en vue d'un démarrage des activités du GIP avant le 30 avril 2007.

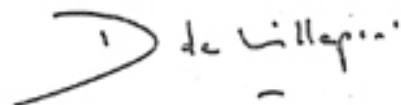
Les actions préparatoires que vous devrez coordonner portent sur :

- la préparation des statuts du nouvel organisme, en liaison avec les différents partenaires associés ;
- le projet d'organisation de la structure, selon les différentes étapes de son activité ;
- la définition de l'articulation de l'action propre du GIP avec les autres organismes et administrations publiques impliqués dans l'extinction ;
- l'élaboration d'un premier plan d'actions, comportant des évaluations financières, destiné à servir de base au plan à moyen terme que devront approuver les instances dirigeantes du GIP.

Vos travaux seront menés en étroite concertation avec le Comité stratégique pour le numérique et vous prendrez l'attache du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Vous pourrez vous appuyer sur l'expertise des services de la Direction du développement des médias.

Je vous demande de bien vouloir me remettre un rapport d'étape mensuel sur l'accomplissement de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique de VILLEPIN